



250

NUMERO

Vendredi 10 novembre 2006

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE : QUELS FINANCEMENTS INNOVANTS ? »

Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en septembre 2000, 189 Etats s'engageaient à réduire de moitié, en quinze ans, la pauvreté dans le monde. Cette ambition se heurte cependant, dans la pratique, à un certain nombre d'obstacles qui jettent déjà le doute sur la possibilité d'atteindre l'objectif fixé, si des améliorations ne sont pas apportées à l'Aide publique au développement (APD) et si celle-ci n'est pas complétée par le recours à des ressources additionnelles permettant de répondre aux besoins les plus urgents.

RAPPORTEURS :

JACQUES LEMERCIER

AU NOM DE LA SECTION
DES RELATIONS EXTERIEURES

PRESIDEE PAR

JEAN-CLAUDE PASTY

ET

GEORGES DE LA LOYERE

AU NOM DE LA SECTION
DES FINANCES PRESIDEE PAR

JEAN-MICHEL REYNAUD

Dans le présent avis, le CES a souhaité :

- poser les termes du défi que représente la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ;
- cibler les aides additionnelles dont il souhaite la mise en œuvre ou l'étude ;
- valoriser tous les moyens de rendre l'aide au développement plus efficace, qu'il s'agisse de l'APD ou des ressources complémentaires.

I – RELEVER LE DÉFI DES ODM

1.1 Si quelques signes d'amélioration apparaissent en ce qui concerne la lutte contre la faim, la scolarisation ou l'accès à l'eau potable, plus d'un milliard d'individus vivent toujours dans un total dénuement et la situation s'aggrave même dans certaines régions d'Afrique et d'Asie.

Compte tenu de cet état de fait, le **CES insiste pour que l'on prenne la mesure de l'urgence à agir**, car tous les pays, y compris les plus développés, sont solidairement concernés par la nécessité de préserver les biens publics mondiaux que sont la santé, l'éducation, le développement durable et la sécurité des relations internationales, que menacent d'abord les grands déséquilibres économiques et sociaux. **Dès aujourd'hui, les ODM ne peuvent plus être considérés comme un choix politique parmi d'autres : ils ont acquis en quelques années la force contraignante d'un impératif planétaire.**

1.2 Il convient désormais de passer rapidement du consensus formel aux améliorations concrètes, et donc de traduire en actes les engagements solennels réitérés dans diverses réunions internationales, mais qui restent en grande partie incantatoires.

Témoigne principalement de cette incohérence le fait que le taux de 0,7 % du RNB, retenu dès 1967 comme base des contributions étatiques à l'aide au développement, et rappelé à la Conférence de Monterrey en 2002, est encore loin d'être atteint. Si un rattrapage n'intervient pas rapidement, l'objectif de 2015 demeurera inéluctablement un vœu pieux. Dans cette perspective, **le CES réaffirme que l'obligation morale de la communauté internationale est de se donner réellement, selon une démarche réaliste, les moyens de parvenir à l'objectif des 0,7 %.** Reste que, quels que soient les efforts entrepris, les moyens demeureront indéniablement insuffisants pour aller vers cet objectif. C'est donc avec lucidité et pragmatisme que **le CES approuve et recommande la mise en place de moyens complémentaires totalement dédiés au traitement de la très grande pauvreté.**

II DISPOSER DE RESSOURCES ADDITIONNELLES POUR UNE AIDE D'URGENCE

2.1 Face au retard pris par l'aide au développement, l'idée a effectivement pris corps, dans diverses instances internationales, d'instaurer, aux côtés de l'APD et sans se substituer à elle, une aide additionnelle sous forme de financements innovants, pérennes dans leur volume comme dans leur versement, qui marqueraient une solidarité

particulière envers les populations les plus frappées par l'extrême pauvreté.

Deux propositions ont déjà fait l'objet d'un début de mise en application. Il s'agit de la taxe sur les billets d'avion instaurée en juillet 2006 à l'instigation de la France et qui pourrait rapporter 200 millions d'euros par an, et de l'*International Finance Facility* (IFF), d'initiative britannique, basée sur la réalisation d'emprunts, garantis par les engagements pluriannuels des pays donateurs. Avec un apport de 5 milliards d'euros par an, l'IFF devrait permettre notamment l'achat de médicaments à destination des populations les plus démunies.

Le CES approuve, bien entendu, les deux mesures et souhaite que, dans les deux cas, le nombre d'Etats participants, notamment européens, s'accroisse rapidement. De plus, parmi les autres propositions avancées, mais non intervenues jusqu'ici, le CES soutient :

- le projet du Programme alimentaire mondial, de créer une **loterie mondiale** dont les bénéfices iraient à l'aide internationale ;

- l'imposition d'une **taxe sur les retransmissions télévisées** de grands événements sportifs.

De plus, le CES propose de :

- développer **l'aide privée accordée par l'intermédiaire des ONG** qui présentent l'avantage de se concentrer sur des sujets très ciblés et de veiller à leur suivi ;

- rationaliser les conditions financières du retour des **flux financiers des migrants** dans leur pays d'origine.

Enfin, il serait possible d'étudier, à plus long terme, la taxation sur les transactions financières et de change, ainsi que la taxation sur les ventes d'armes.

2.2 Le CES considère que, pour mettre en œuvre une APD digne de sa place dans le monde, **l'Union européenne devrait se doter d'un budget égal à 2 ou 3 % de son RNB**, assis sur des ressources propres, ce qui lui permettrait d'atteindre le seuil des 0,7 % et de soutenir plus vigoureusement les efforts entrepris par ailleurs par les ONG, les entreprises, les collectivités territoriales et les associations.

III RENDRE L'AIDE PLUS EFFICACE

Conformément à la déclaration de Paris du 2 mars 2005, une plus grande efficacité de l'aide doit être recherchée dans un ensemble d'**engagements de partenariat** entre pays donateurs et pays bénéficiaires. Dans cet esprit, le CES préconise les orientations suivantes.

3.1 Il convient de mettre un terme à l'enchevêtrement et au cloisonnement des opérations menées trop souvent dans un même pays par de multiples opérateurs publics ou privés. **Une coordination entre bailleurs**, reposant sur un resserrement des dispositifs sur le terrain et une meilleure exploitation de leur savoir-faire respectifs doit être garantie et la désignation de « chefs de file » systématisée.

3.2 Le CES prend par ailleurs acte des derniers engagements pris par les instances européennes en matière de coordination, de complémentarité et de cohérence de ses actions, de définition de mécanismes de suivi et d'évaluation. À cet égard, il **souhaite que l'Union européenne devienne, sur ce plan, un pôle de référence écouté s'exprimant d'une seule voix.**

3.3 Pour aider les pays bénéficiaires à devenir des acteurs à part entière de leur stratégie de développement, c'est une relation contractuelle empreinte de pragmatisme et sans schéma préétabli qu'il convient de bâtir via l'élaboration de contrats de partenariat. Ces contrats devraient non seulement définir des objectifs mais également **les modalités de suivi de leur exécution et d'évaluation de leurs résultats.** Sur ce dernier point, on ne peut en effet désormais plus faire l'économie d'une exigence absolue de résultats : les notions de responsabilité et de transparence, indissociables au demeurant de celle tout aussi importante de bonne gouvernance, doivent être au cœur du dialogue entre pays donateurs et pays receveurs.

3.4 Le CES estime que, dans son combat pour éradiquer la grande misère, la communauté internationale doit se mobiliser en permanence dans deux directions : **accorder la priorité à la santé publique, à la lutte contre la faim et à l'éducation** ; stimuler la croissance économique pour permettre le développement de l'emploi, la consolidation de systèmes financiers intégrant des dispositifs de micro-crédit et de micro-finance, l'accélération des transferts d'ingénierie, l'accroissement des investissements productifs dans les secteurs clés.

3.5 C'est en grande partie sur l'**implication** et les **initiatives** de leur **société civile** que le développement des pays récipiendaires de l'aide peut trouver appui. **Le CES émet le vœu que, lorsqu'elles sont organisées et suffisamment autonomes, ces sociétés civiles constituent un authentique levier** pour atteindre l'objectif de bonne gouvernance et améliorer les voies du développement. Par leur proximité et leur connaissance du terrain, ONG, organisations professionnelles, associations, fondations

d'entreprises peuvent être le catalyseur du débat démocratique et des acteurs du développement local. De façon plus générale, la contribution des CES locaux peut être également très importante pour promouvoir et harmoniser toutes ces démarches.

Enfin, le rôle des grandes entreprises qui adoptent, au travers des actions qu'elles conduisent sur place, un comportement éthique et socialement responsable et qui par là même s'inscrivent dans une démarche de développement durable, mériterait d'être davantage valorisé. A cette fin, **le CES ne verrait que des avantages à la création, au niveau européen, d'un portail d'information sur la responsabilité sociale des entreprises** qui recenserait le nombre de firmes concernées, les actions engagées, les parties signataires.

3.6 Il serait particulièrement important que les populations des pays développés dont le consentement est indispensable, si l'on veut parvenir à réduire l'écart entre ces pays et les pays très pauvres, soient mieux informées des enjeux et des engagements pris en matière d'APD ainsi que des résultats des actions entreprises. Information qui implique **l'organisation de grandes campagnes et de débats publics nationaux.**

Enfin, le CES considère que la voix de la société civile organisée doit davantage être entendue sur la scène internationale. Les réunions de l'**Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)**, où se retrouvent, dans leur diversité, des représentants de la société civile du Nord et du Sud, sont autant d'occasions de débattre régulièrement des retards de développement et des moyens les plus efficaces de les surmonter. À cet égard, notre assemblée se félicite que l'AICESIS, tout comme le Comité économique et social européen, se soient saisis de la thématique des nouveaux financements au service du développement.

*

La fixation des Objectifs de Développement du Millénaire place les pays développés et les pays bénéficiaires dans un réseau d'obligations réciproques qui ouvre l'espoir de faire advenir un monde plus solidaire. L'impulsion doit venir des pays riches qui ont l'obligation d'accroître leur aide tout en la gérant avec plus de rigueur. Cependant, le succès ne sera au rendez-vous que si les pays bénéficiaires, répondant aux attentes de leur société civile, entrent progressivement dans la voie de la transparence et de la démocratie.

Assemblée plénière des 14 et 15 novembre 2006

Georges de LA LOYERE

Né le 13 juin 1948 à Paris
Marié, 2 enfants

Fonctions au Conseil économique et social

Membre du groupe des Personnalités qualifiées ;
Membre de la section des Finances ;
Membre de la section des Questions économiques générales
et de la conjoncture ;

Formation

Ingénieur des travaux publics – E.S.T.P. de Paris (promotion
1973)

Activités professionnelles

- depuis 2004 : Membre de la Commission nationale informatique et liberté ;
- depuis 1997 : Gérant de SCE Conseil ;
- de 1983 à 1997 : Directeur à la direction générale de la Compagnie générale des bâtiments et de construction (groupe Vivendi) ;
- de 1981 à 1983 : Directeur commercial France de Campenon-Bernard construction ;
- de 1980 à 1981 : Collaborateur de Michel d'Ornano, ministre du Cadre de vie et de l'environnement ;
- de 1975 à 1980 : Ingénieur bureau d'études chez Campenon-Bernard ;
- de 1973 à 1975 : Coopérant technique (service national) en République Islamique de Mauritanie

Mandats électifs

- 2002 à 2004 : 1^{er} vice-président du Conseil national des économies régionales (CNER) ;
- 1994 à 2004 : président de l'Agence de développement de Basse-Normandie ;
- 1992 à 2004 : conseiller régional de Basse-Normandie ;
- 2001 à 2004 : président de la Commission des Affaires économiques au Conseil régional de Basse-Normandie ;
- depuis 1983 : maire-adjoint

Fonctions associatives

- depuis 1996 : Secrétaire général de l'Association pour la démocratie en Europe ;
- 1989-1996 : Trésorier national de l'UDF ;

Ouvrages

Rapporteur des avis du CES sur « *L'euro et le citoyen* » (janvier 2001), « *Les nécessaires évolutions du financement de l'Union européenne* » (septembre 2003) et « *Les perspectives financières de l'Union européenne* » (mai 2005) ;

Auteur des livres « *Comment sauver l'Europe* » (juin 2004) et « *Oui en toute conscience* » (avril 2005), aux Editions du Rocher

Jacques LEMERCIER

Né le 6 janvier 1954 à Périgueux (Dordogne)

Fonctions au Conseil économique et social

Membre du groupe de la CGT-Force ouvrière ;
Membre de la section des Relations extérieures ;

Formation

Lauréat du concours de technicien des installations des télécoms (1973)

Lauréat du concours externe d'inspecteur des PTT (1977)

Maîtrise de sciences physiques à l'université de Paris VI (1978)

Admis au cycle préparatoire de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (1983)

Elève à l'Institut national des télécommunications (1984)

Activités professionnelles

- Responsable de missions en Afrique, Maghreb, Royaume Uni (1978 – 1982)
- Inspecteur adjoint au responsable de la mise en place des câbles sous marins avec France Câble et radio - CNET d'Issy-les-Moulineaux (1978)
- Professeur de transmission à l'école DEST (1974)

Fonctions syndicales et mandats électifs

- 2005 - Réélu pour un mandat de 4 ans Secrétaire général FO COM.
- 2000 - Militant à l'IPTT, puis l'IC, puis à l'UNI depuis 1988, élu vice-Président de UNI-Europa Postes en 2000.
- 1999 - Vice-Président européen de l'Union Network International pour les Postes
- 1998 - Réélu Secrétaire général de la Fédération FO des PTT
- 1996 - Membre représentant du personnel au Conseil supérieur de la fonction publique
- 1994 - Elu Secrétaire général de la Fédération FO des PTT
- 1990–1994 - Secrétaire national chargé de la communication à FO PTT.
- 1986–1990 - Secrétaire national chargé des cadres supérieurs à la Fédération FO des PTT

Décoration

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr